



www.ffvoile.org

Partenaire officiel

Commission Centrale d'Arbitrage

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : La régata SL n° 1 à l'ASPTT Orléans

Date: 26 septembre 2010

Lieu : **Lac de l'Orée de Sologne (changement de lieu pour raison de navigabilité)**

Autorité Organisatrice : ASPTT Orléans Voile

1 REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- L'annexe E des RCV 2009/2012.
- Les règles pour l'équipement des bateaux (E.R.S)
- Le système de courses en "Flottes à suivre" pour voiliers radio commandés

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe M .

3.2 Les bateaux admissibles sont invités à communiquer une préinscription à l'organisateur par téléphone ou mail avant le samedi 25 septembre 2010

3.3 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription :
- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 5 euros.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : Dimanche 26 septembre avant 10 heures sur le lieu de l'épreuve.

5.3 L'heure prévue du 1er signal d'avertissement de la première course est : 10 h 30.

5.4 Aucun signal de départ de la flotte A ne sera donné après 16 heures.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 *Prescription FFVoile :*

Pour les compétitions locales, départementales et régionales, l'affichage du texte général des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25, à condition qu'une annexe propre aux particularités de l'épreuve et du plan d'eau soit remise à chaque concurrent.

6.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type : 1 ou 2 spécifique pour la V.R.C.

Le Comité de Course, pourra utiliser les parcours de la FFvoile, si les parcours types pour la VRC ne sont pas compatibles avec le plan d'eau.

8 CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points a Minima de l'annexe A des RCV (modifié comme prévu par le Système de Course VRC FFVoile) s'appliquera.

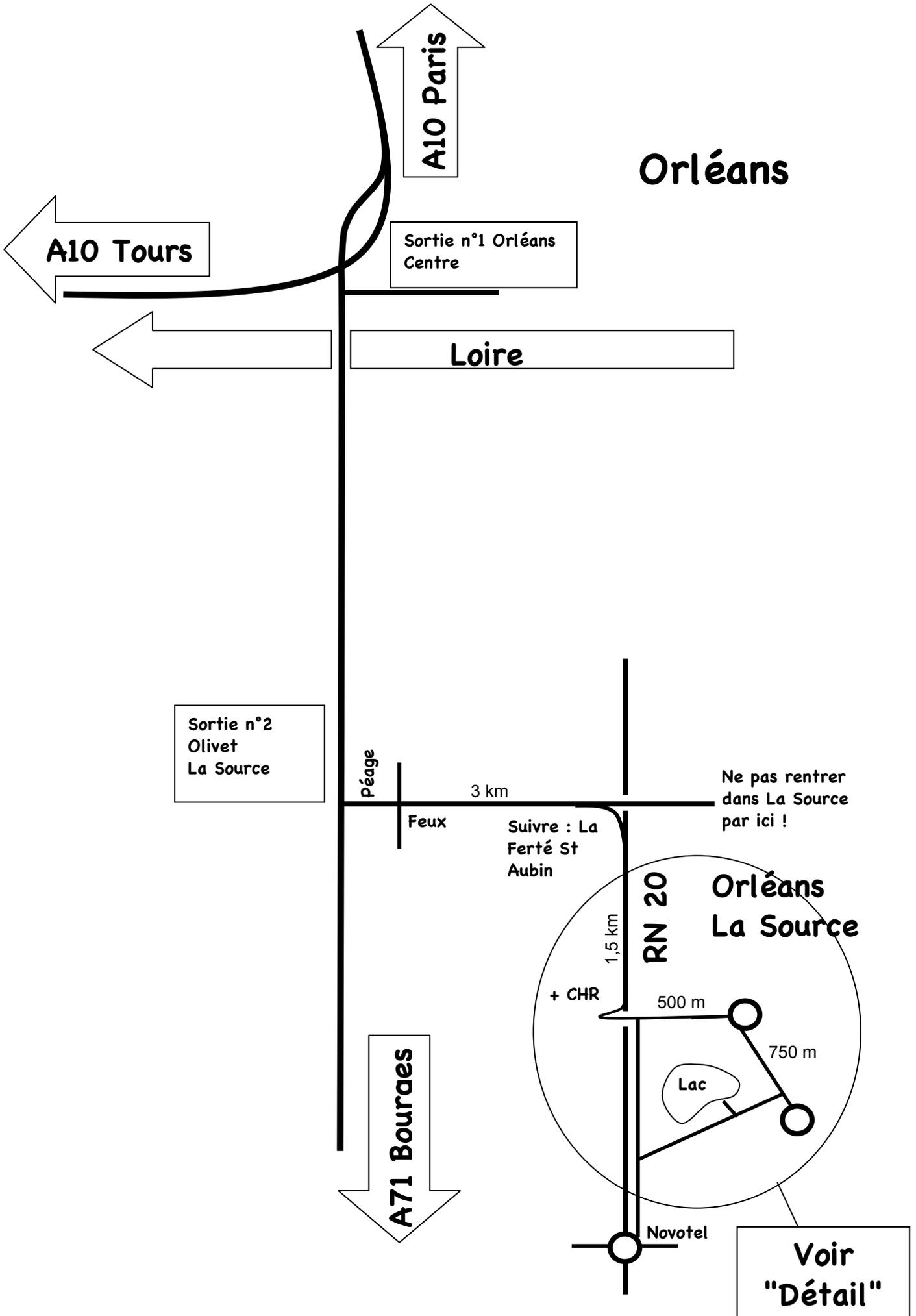
8.2 Le nombre de courses devant être courues pour valider l'épreuve sera de : 4

Accès

Depuis autoroute A10 : au niveau d'Orléans, emprunter l'autoroute A71 jusqu'à la sortie Olivet - La Source - Après le péage, franchir le feu et poursuivre pendant environ 3 km, puis emprunter le RN20 en direction de La Ferté St Aubin pendant 1,5 km - Sortie signalée "CHR" : faire le tour du rond point et franchir la RN 20 - Franchir le feu et poursuivre tout droit jusqu'au rond point à 500 m - Prendre la première sortie (rue Georges Sand) . A 700 m, tourner à droite dans la rue Gustave Flaubert après avoir aperçu le lac sur votre droite . Deuxième à droite pour gagner le parking où nous vous accueillerons.

Correspondant : Jacques Lemaréchal - 13 rue Alexandre Dumas - 45100 ORLEANS - 02 38 63 37 43
Mail : jlm@noos.fr - Portable : 06 86 37 81 92

Orléans





Détail de l'accès au lac de l'Orée de Sologne depuis la RN 20